

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 038

Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Valérie BERTIN présente le rapport ci-après.

La Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. En fonctionnement, elles s'établissent comme suit :

	2022	2023
Syndicat MIXTE LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €	105 000,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	40 888,40 €	40 299,93 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €	37 230,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 157,78 €	16 158,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 681,00 €	9 657,20 €
Syndicat MIXTE DORSAL	6 794,72 €	21 838,25 €
	210 751,90 €	230 183,38 €

Les contributions ont évolué à la baisse pour le Pays Sud Creusois et le PNR de Millevaches, elles ont stagné pour le Lac de Vassivière.

L'augmentation pour le Syndicat Mixte DORSAL correspond à la prise en charges en fonctionnement du coût des intérêts d'emprunt. En investissement, la Communauté finance déjà depuis quelques années sa quote-part du capital des emprunts souscrits pour la fibre.

	2022	2023
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	815,00 €	615,00 €

La participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voueize a été intégrée au budget annexe GEMAPI.

19h00 Départ de P LEGROS (donne pouvoir à D PRIOURET)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE les contributions obligatoires aux organismes de regroupement ainsi définies.**

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 25 AVR. 2023
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente